

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**

A.A.T.L. – D.U.

Monsieur Albert GOFFART

Directeur

C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V. réf. : 10/pfd/488981

N. réf. : GM/KD/JET-4.8/s.540

Annexe : 1 dossier

Monsieur le Directeur,

Objet : JETTE. Avenue de l'Exposition (tronçon compris entre la place de l'Ancienne Barrière et la chaussée Romaine) : aménagement d'une piste cyclable.
Permis d'urbanisme (*Dossier traité par M. Fr. Guillan-Suarez - D.U.*)

En réponse à votre lettre du 10 juillet 2013, en référence, réceptionnée le 12 juillet, nous vous communiquons l'avis émis par notre Assemblée en sa séance du 17 juillet 2013.

La demande porte sur l'aménagement d'une piste cyclable contiguë surélevée de part et d'autre de l'avenue de l'Exposition, sur le tronçon compris entre la place de l'Ancienne Barrière et la chaussée Romaine. Ce tronçon est partiellement situé dans la zone de protection du site classé du parc Titeca.

A l'examen du dossier, il apparaît que les travaux prévus auraient peu d'impact sur le site classé à proximité. Si nécessaire, la DMS formulera en Commission de concertation les remarques et recommandations qu'appelle la demande (ex : privilégier le béton non-coloré au lieu du béton teinté ocre pour la piste cyclable sur la totalité du tronçon concerné).

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos meilleurs sentiments.

G. MEYFROOTS
Secrétaire-adjointe

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

C.c. :

- A.A.T.L. – D.M.S. : M. H. Lelièvre (par mail MM. H. Lelièvre, Ph. Piéreuse, Mmes M. Muret, L. Leirens, N. de Saeger) ;
- A.A.T.L. – D.U. : M. Fr. Guillan-Suarez.